



Flashnews | Septembre 2022

## FONDS GÉNÉRAL DE CARDIF LUX VIE PASSAGE EN GARANTIE BRUTE

Cher Partenaire,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons revu la documentation précontractuelle des produits à destination des résidents luxembourgeois, français et belges (Optilife2 Luxembourg, Optilife2 France, Optilife2 Belgique), notamment afin d'intégrer une modification au niveau du Fonds Général.

Les contrats Optilife2 Luxembourg et France sont désormais proposés avec garantie de capital brute de frais de gestion. Concrètement, cela signifie qu'en cas de rendement nul du Fonds Général, les Preneurs subiront des pertes sur leurs investissements dans le Fonds Général (primes versées et participations Bénéficiaires attribuées les années précédentes) limitées aux frais de gestion prélevés par la Compagnie.

Le contrat Optilife2 Belgique est quant à lui proposé avec garantie de capital nette de frais de gestion avec une Participation Bénéficiaire non acquise. Concrètement, cela signifie qu'en cas de rendement nul du Fonds Général, les Preneurs ne subiront pas de perte sur leurs investissements dans le Fonds Général, mais les Participations Bénéficiaires attribuées les années précédentes ne sont pas acquises.

Pour ce qui est des Dispositions Spécifiques à utiliser, nous vous rappelons que :

- pour vos nouvelles souscriptions, les Dispositions Spécifiques sont directement éditées dans le package de documents via eLiot ;
- pour les versements complémentaires et arbitrages en Fond Général, il est impératif d'utiliser les Dispositions Spécifiques disponibles sous e-Club, en fonction de la version des Conditions Générales signées par les clients à la souscription (contrat souscrit avant ou après le 30 septembre 2022, et donc avec une garantie en capital nette ou brute).

DATE DE SOUSCRIPTION DU CONTRAT	PRODUIT	RÉFÉRENCE DU PRODUIT	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À FAIRE SIGNER
Contrats souscrits avant le 30/09/2022	Optilife <sup>2</sup> Luxembourg Optilife <sup>2</sup> France Optilife <sup>2</sup> Belgique	ML-LU-Optilife2-CG-fr-01072021 ML-FR-Optilife2-CG-fr-01072021 ML-BE-Optilife2-CG-fr-01072021	<b>Garantie nette</b> , car les CG prévoient une garantie nette
Contrats souscrits à partir du 01/10/2022	Optilife <sup>2</sup> Luxembourg Optilife <sup>2</sup> France	ML-LU-Optilife2-CG-fr-15092022 ML-FR-Optilife2-CG-fr-15092022	<b>Garantie brute</b> , car les CG prévoient une garantie brute
	Optilife <sup>2</sup> Belgique	ML-BE-Optilife2-CG-fr-15092022	<b>Garantie nette avec PB non acquise</b>

Les Packages Optilife<sup>2</sup> Luxembourg, France et Belgique sont **accessibles dès aujourd'hui sous eLiot**.

Pour toute question en lien avec la présente communication, nous vous invitons à prendre contact avec vos interlocuteurs habituels.

Ce document a été rédigé en fonction des dispositions législatives, réglementaires et de la jurisprudence en projet ou connues à la date de sa rédaction. En conséquence, ce document ne saurait en aucun cas être compris ni comme un quelconque conseil juridique, financier ou fiscal donné au lecteur ; ni comme une sollicitation à vendre ou acheter un produit financier ou un produit d'assurance. L'objet du document ayant comme finalité de transmettre de l'information, il ne saurait, de ce fait, engager la responsabilité de son auteur. L'information transmise n'a en aucun cas vocation de se substituer aux connaissances et compétences du lecteur et il est vivement recommandé de solliciter les conseils d'un professionnel indépendant et qualifié. Dans le cadre de cet envoi, Cardif Lux Vie, en tant que responsable de traitement, est amenée à traiter vos données à caractère personnel protégées par le Règlement (UE) général sur la protection des données n°2016-679. Le traitement de ces données à caractère personnel est effectué en conformité avec la Notice « protection des données » qui contient l'ensemble des informations que Cardif Lux Vie doit fournir et qui se trouve sous le lien : <https://cardifluxvie.com/mentions-legales>.